



**Union Départemental
de l'Hérault**
474, Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
04.67.20.14.73
ud-34@unsa.org

Montpellier, le 30 octobre 2017

M.....
Député.....
de la ... circonscription de l'Hérault

N/Réf :SG34/01.30.10.17

M.....,

Au nom de l'UNSA, j'attire votre attention sur le budget 2018 et la question de l'évolution des grilles de rémunération des agents publics. Le ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald DARMANIN, a décidé unilatéralement un gel de la valeur du point d'indice pour les années 2017 et 2018.

Cependant, la remise en question du calendrier d'application du protocole PPCR (Parcours professionnels Carrières et Rémunération), annoncée lors du rendez-vous salarial du 16 octobre, est pour l'UNSA particulièrement dommageable.

En effet, ce protocole a fait l'objet d'une négociation approfondie pendant deux années. Au regard de son intérêt pour les agents qu'elles représentent, les organisations syndicales signataires en ont accepté les contreparties, en particulier celles liées à l'allongement des carrières et à une application étalée dans le temps. Ce protocole constitue de fait aujourd'hui un élément essentiel pour les fonctionnaires. Enfin, il améliore l'attractivité de tous les métiers de la fonction publique (enseignants, filières sociales, agents pénitentiaires, policiers...).

Si le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a bien confirmé le 16 octobre son application totale, le report du calendrier d'application d'un an constituerait une injustice pour de nombreux fonctionnaires qui attendaient, en 2018, sa mise en œuvre. Ceux proches de la retraite seraient particulièrement impactés.

Ce choix, s'il était confirmé dans la loi de finances 2018, romprait le lien de confiance construit sur les engagements réitérés, publics et fermes entre les organisations syndicales signataires et les employeurs publics.

L'annonce de ce report de 12 mois survient de plus dans un contexte difficile pour les agents publics qui se sentent stigmatisés par une accumulation de mesures négatives à leur rencontre : décision de geler de nouveau la valeur du point d'indice en 2017 et en 2018, retour d'une journée de carence, compensation simple de la CSG (difficilement acquise au bout d'un mois de discussions) sans gain de pouvoir d'achat, baisse des effectifs engagée.

Pour l'UNSA Fonction Publique, cette décision de report décrédibiliserait tant la parole des employeurs publics que l'engagement des organisations syndicales signataires. Cette situation risque de compromettre gravement la qualité du dialogue social futur dans la fonction publique.

Par ailleurs, dans le projet initial de loi de finance 2018, l'ensemble du protocole PPCR est déjà financé pour 2018. Dans chaque ministère, lors de la présentation budgétaire, le financement en a été annoncé.

C'est pourquoi, au nom de l'UNSA, je vous alerte et vous demande de bien vouloir étudier toutes les solutions qui permettraient que l'année 2018 ne soit pas une année blanche pour sa mise en œuvre.

Je reste à votre disposition pour une éventuelle rencontre.

Je vous prie de croire, M....., en l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Secrétaire Départemental

Elian BOURGADE